



" La RABASSE "

Commune de Saint Paul de Fenouillet

Frais d'achat

OPTION :

7 Jours

A LA RESERVATION :

5% du prix du terrain (chèque non encaissé)

A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE CHEZ LE NOTAIRE:

100 % du prix du terrain

3 % frais d'actes du notaire

5,89 % droits de mutation à l'administration fiscale

660 € TTC Plan individuel du lot géomètre

440 € TTC Bureau d'étude coordinateur (contrôle conformité construction)

300 € TTC Caution dégradation

200 € TTC Fonds de constitution et de roulement ASL

A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Taxe d'aménagement

PAC